



Discipline Dressage

Règlement du Championnat Suisse Dressage Poney

1 Autorisation de participation

Les cavalières et cavaliers désirant participer au Championnat Suisse Dressage Poney doivent remplir les conditions suivantes :

- Âge maximum : 16 ans
- Doivent être de nationalité suisse. Exceptions : Les cavalières et cavaliers de nationalité étrangère avec le « statut spécial FEI » selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent également participer au Championnat Suisse, à condition qu'ils n'aient pas participé à une compétition internationale pour un autre pays ou à un championnat national d'un autre pays pendant l'année en cours.
- Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.
- Être détentrice/détenteur d'une licence R ou N de dressage de Swiss Equestrian.
- Prendre le départ avec des poneys inscrits au registre de Swiss Equestrian et âgés de 6 ans au minimum. Ces poneys doivent être en possession d'un certificat de toisage officiel validé par Swiss Equestrian.
- La paire doit avoir obtenu au moins une fois 65% dans une épreuve dès L14 dans les 12 mois précédents le CS.

Les poneys qui ont franchi la limite SoP de 1200 SoP en épreuves L selon RD Swiss Equestrian sont autorisés à participer au Championnat Suisse.

L'organisateur est autorisé à inviter d'autres participants. Ces éventuels cavaliers étrangers peuvent participer aux compétitions individuelles mais ne figureront pas au classement du Championnat Suisse. En cas de nombreuses inscriptions, les paires suisses ont la priorité.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux/poneys différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

Une paire ne peut pas participer au Championnat Suisse Dressage Cat. R la même année.

2 Écuries et contrôles d'identification

Les poneys qui participent aux épreuves comptant pour le Championnat Suisse doivent impérativement être logés dans les écuries officielles du concours. Avant le premier départ, ces poneys sont soumis à un contrôle du signalment et à une visite vétérinaire. Les poneys doivent y être présentés avec la bride et le passeport, mais sans guêtres, ni bandages. Cela s'applique également aux éventuels cavaliers étrangers qui ne figurent pas au classement du CS.

Les poneys participant aux éventuelles épreuves-cadre peuvent être logés dans les écuries officielles.

Les passeports équins restent dans les mains de l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse. Ils seront rendus à leur propriétaire après le décompte final.

3 Déroulement

3.1 Programme du Championnat Suisse

Le Championnat Suisse Dressage Poney comprend deux épreuves distinctes :

- 1^{ère} épreuve : FEI Team Competition Test Pony, dernière édition (voir aussi le programme L19 Swiss Equestrian)
- 2^{ème} épreuve : FEI Poney Kür L, dernière édition

Ces programmes sont à effectuer de mémoire.

Exception CS : les points de la paire ne sont pas pris en compte pour les CS.

3.2 Classement

Les deux épreuves sont jugées séparément.

Le résultat final comptant pour le Championnat Suisse s'obtient par l'addition des pourcentages des deux épreuves. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat obtenu dans l'épreuve 2 (FEI Poney Kür L) départage.

3.3 Participation avec deux poneys

Un cavalier peut prendre le départ de la première épreuve avec deux poneys. Toutefois, un seul poney compte pour le classement CS. Au plus tard, une demi-heure avant le début du tirage au sort, le/la cavalier/ière doit venir annoncer quel poney compte pour le classement du Championnat Suisse. Dans la Kür, seul le poney du CS peut prendre le départ. Le deuxième poney compte seulement pour le classement de la 1^{ère} épreuve.

3.4 Tirage au sort de l'ordre de départ

L'ordre de départ est tiré au sort la veille de l'épreuve concernée en présence d'au moins un/une participant(e) dudit Championnat Suisse.

Pour la Kür : L'ordre de départ dans l'ordre inverse du classement intermédiaire. La participation au sound check est obligatoire.

3.5 Autorisation de départ dans les diverses épreuves

Sont autorisés à prendre le départ dans la 1^{ère} épreuve tous les cavaliers/toutes les cavalières remplissant les conditions de l'art. 1. Toutes les paires qui ont obtenu un résultat d'au moins 60% lors de la 1^{ère} épreuve sont autorisés à participer à la 2^{ème} épreuve.

3.6 Equipement

- Une cravache de max. 1 mètre de longueur est autorisée seulement sur la place d'entraînement
- Les éperons arrondis et en métal de maximum 3,5 cm sont autorisés (en analogie avec le règlement FEI)
- Monté avec bridon selon le règlement FEI. Si le CS compte comme épreuve de sélection pour un championnat international, d'autres directives peuvent être adoptées.

4 Distinctions et prix

4.1 Epreuves 1 et 2

- Prix en argent (au minimum selon le règlement Swiss Equestrian en vigueur)
- Les plaques d'écurie (selon le règlement Swiss Equestrian en vigueur)

4.2 Championnat Suisse

- Médailles de Swiss Equestrian d'or, d'argent et de bronze aux cavaliers/ères classés du 1er au 3ème rang
- Prix d'honneur au vainqueur
- Les plaques d'écurie pour les classés au rang 1 à 10
- Flots à tous/toutes les participants/participantes

5 Engagements

Selon les propositions de l'organisateur du Championnat Suisse.

6 Finances d'engagement

Pour les deux épreuves selon Règlement de Dressage de Swiss Equestrian, dernière édition.

7 Carré de dressage

Dimensions 20 x 60 m.

8 Officiels

8.1 Désignation du délégué technique

L'organisateur propose un nom au ressort technique avant d'en faire la demande officielle au délégué technique prévu. Le ressort technique fait approuver la proposition par le Comité Technique de la discipline dressage.

8.2 Désignation des officiels

Tous les officiels engagés lors du Championnat Suisse y compris des éventuels remplaçants sont à proposer à temps au Comité Technique de la discipline dressage pour approbation. Les propositions de l'organisateur relatives aux officiels souhaités doivent être soumises par le délégué technique au chef technique de la discipline qui est responsable pour l'approbation par le Comité Technique de la discipline. Le Comité Technique a le droit de refuser des propositions soumises ou accorder des exceptions.

Selon le Règlement de dressage Swiss Equestrian, le fait de juger des membres de sa famille et ses propres élèves est interdit lors des championnats.

8.3 Directives pour la sélection

5 officiels par épreuve

Au moins 3 juges étrangers FEI si possible avec l'expérience des championnats internationaux

Au moins 1 juge suisse du degré S Petit Tour au minimum

Le 5^{ème} juge peut être également un juge étranger FEI.

9 Frais

Les soutiens financiers du Directoire Dressage sont destinés à des fins déterminées également en ce qui concerne l'indemnisation des officiels.

Ce règlement a été approuvé le 13 janvier 2024 par le Comité Technique de la discipline dressage et il remplace l'ancienne version.